

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Informations générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Nº P19- 059644
16444

Optique Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : **8264**

Société : **R.D.R**

Actif

Pensionné(e)

Autre : **Inapte**

Nom & Prénom : **Jawad Dabila**

Date de naissance : **08/05/67**

Adresse : **62 Rue Ann D'Aire Résidence Roxy Al-Jedid Bourjough CASA. AFIA**

Tél. : **06 6A-138-134**

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : **05/11/2020**

Nom et prénom du malade : **Jawad Dabila**

Age :
 Enfant

Lien de parenté : **À lui-même**

Nature de la maladie : **Maladie chronique**

En cas d'accident précisez les causes et circonstances : **05 NOV. 2020**

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : **CASABLANCA**

Le : **29/11/2020**

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
26-12	C3		40000	
26-12	1754			

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE DE BOURGOGNE Boulevard Tazi Halima Casablanca Maroc	26/0ct/19	692,90

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

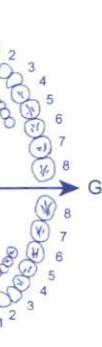
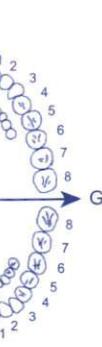
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000	G 21433552 00000000	B 35533411 11433553	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Benjelloun Touimi Jamal

Neuropsychiatre & Psychothérapeute

Sexologue

Thérapie du Couple

Adulte et Enfants

Electroencephalographie

الدكتور بن جلون التويمي جمال

اختصاصي في الأمراض النفسية والعصبية

الأمراض الجنسية والصعوبات الجنسية

العلاج والتحليل النفسي

التخطيط الكهربائي للدماغ

الكتاب والأطفال - الطب الشرعي والخبرة الطبية

Casablanca; le :

26 Octobre 2020

الدار البيضاء، في

MOUINE DALILA

276.00

1- Seroquel 100

: 1 cp le soir

29063

29.50 x 6 = 177.00

2- Témesta 2.5

: 1 cp matin et midi

2 cp le soir

29062

180.00

3- Fluoxet 20

: 1 cp 1 jour sur 2

29065

692.00

Traitements de 60 jours

PHARMACIE DE BOURGOGNE
BERRADA DE BOURGOGNE
341, Bd. Zerkouni
T. 31. 5.22.27.73.44
Casablanca

Signé : Dr. Benjelloun Touimi
Jamal

0522 95 01 37 / 0522 95 01 36 - (قرب التوين) - الدار البيضاء - الهاتف :

203, Bd. Zerkouni - (Près de Twin Center) - 4^e Etage - Casablanca - Tél : 0522 95 01 36 / 0522 95 01 37

Dr. Jamal Benjelloun Toumi
203, Bd. Zerkouni - Casablanca
Téléphone : 0522 95 01 36 / 0522 95 01 37
E-mail : drbenjelloun@outlook.com
Spécialité : Neuropsychiatre et Psychothérapeute
Sexologue

TEMESTA 2,5MG
CP SEC B30
P.P.V : 29DH50
PER.: 03 2022

TEMESTA 2,5MG
CP SEC B30
P.P.V : 29DH50
PER.: 03 2022

TEMESTA 2,5MG
CP SEC B30
P.P.V : 29DH50
PER.: 03 2022

L.U. : 29/06/23
EXP : 07/2023
PPM : 180,00

180,00

TEMESTA 2,5MG
CP SEC B30
P.P.V : 29DH50
PER.: 03 2022

TEMESTA 2,5MG
CP SEC B30
P.P.V : 29DH50
PER.: 03 2022

TEMESTA 2,5MG
CP SEC B30
P.P.V : 29DH50
PER.: 03 2022

TEMESTA 2,5MG
CP SEC B30
P.P.V : 29DH50
PER.: 03 2022

TEMESTA 2,5MG
CP SEC B30
P.P.V : 29DH50
PER.: 03 2022

TEMESTA 2,5MG
CP SEC B30
P.P.V : 29DH50
PER.: 03 2022

SYNTHEMEDIC
22 mg soufflet bruns et sables roches
noires et grises
SERQUEL

100mg
Cpr env
Boite de 60
269/16 DMP/21/NSF P.P.V : 276,00 DH
6 118001 021307